

### > LE BATIMENT : UN SECTEUR FORTEMENT EMETTEUR DE GAZ A EFFET DE SERRE

- La contrainte environnementale :

Le dernier rapport rendu par le groupe intergouvernemental d'experts pour l'étude du climat (GIEC) a confirmé le **relèvement de la température moyenne de l'atmosphère terrestre de 1,8 à 4 °C** d'ici à la fin du siècle.

Ce réchauffement, généré par de trop fortes émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine, a déjà provoqué des perturbations climatiques ayant des répercussions gravissimes. Si nous ne diminuons pas notre consommation énergétique, celles-ci seront de plus en plus importantes dans l'avenir.

- Un objectif politique affirmé :

En tenant compte de la marge de manœuvre très réduite des pays en voie de développement, dont les émissions vont s'accroître fortement, **il est maintenant admis qu'il faudra diviser par quatre ou cinq les émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés à l'horizon 2050**, pour assurer le développement durable de nos sociétés.

La France a d'ores et déjà inscrit cet objectif dans sa **stratégie nationale de développement durable** présentée en juin 2003 et dans son **Plan Climat** présenté en juillet 2004.

Tenir cet objectif permettra d'aboutir à une concentration supportable de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, évaluée à 450 parties par millions (ppm), contre 380 ppm actuellement et 280 ppm avant l'ère industrielle.

- Conséquences pour le secteur bâtiment :

Dans le secteur du bâtiment, la consommation moyenne annuelle d'énergie est proche de **400 kWh d'énergie primaire par m<sup>2</sup> chauffé**. La contrainte de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, mais également la hausse inéluctable du coût de l'énergie liée à l'épuisement progressif des ressources, nécessiteront de parvenir à une consommation moyenne d'énergie primaire de l'ordre d'une **centaine de kWh/m<sup>2</sup> en 2050 pour l'ensemble des bâtiments** en service, dont environ 50 kWh/m<sup>2</sup> d'énergie primaire pour les usages de chauffage de locaux et de l'eau chaude sanitaire.

- Le secteur du bâtiment : premier consommateur d'énergie :

C'est en France le plus gros consommateur d'énergie parmi tous les secteurs économiques, avec **70 millions de tonnes d'équivalent pétrole**. Soit **43 % de l'énergie finale totale (44% en Midi-Pyrénées)** et 1,1 tonne d'équivalent pétrole consommée annuellement par chacun d'entre nous.

Cette énergie consommée entraîne l'émission de **120 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>** représentant **25 % des émissions nationales (31% en Midi-Pyrénées)** et 32,7 millions de tonnes de carbone.

Cependant, le flux annuel de constructions (300 000 logements et 14 millions de m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires chauffés), le stock de bâtiments (près de 30 millions de logements et de plus de 814 millions de m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires chauffés) et leur très longue durée de vie constituent des caractéristiques a priori pénalisantes pour des progrès rapides du secteur. Si cette rigidité du secteur et son inertie ont longtemps été considérés comme des handicaps par comparaison à des secteurs plus réactifs, tels que les secteurs de l'industrie ou des transports, on peut constater que le secteur du bâtiment est maintenant apprécié de façon beaucoup plus favorable.

- Une vision nouvelle du secteur bâtiment :

Le secteur du bâtiment se positionne dorénavant comme un **acteur clé pour parvenir à résoudre les inquiétants défis environnementaux** auxquels nous devons faire face. Cette évolution est liée à une prise de conscience récente que ce secteur pourrait bien être le seul qui offre des possibilités de progrès suffisamment fortes pour répondre à nos engagements nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- Des voies de progrès :

On constate en effet que les voies de progrès dans le secteur du bâtiment peuvent être bien mieux identifiées maintenant qu'au cours des années passées. Ceci grâce à la valorisation de différents aspects :

- . **les bâtiments peuvent utiliser plusieurs sources d'énergie**, dont les énergies renouvelables. Ces énergies peuvent être combinées. Elles peuvent, le cas échéant, changer plusieurs fois sur la durée de vie du bâtiment ;
- . **les travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments** peuvent être programmés sur plusieurs années et cette évolution renforce à chaque fois la valeur patrimoniale du bien ;
- . **les occupants des bâtiments ont des comportements d'usage relativement constants** au cours du temps. Leurs besoins évoluent sur des cycles longs, sans rupture brutale, et peuvent raisonnablement être anticipés.

### > L'ADEME ACCOMPAGNE LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR DU BATIMENT DANS LEURS EFFORTS D'AMELIORATION DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT

- L'Agence a déterminé une série d'actions prioritaires sur la période 2004/2010, en décidant notamment :

- . d'impulser un **effort de recherche** de grande ampleur de 2005 à 2020 ;
- . de poursuivre son **soutien aux études d'aide à la décision de travaux**, en privilégiant les projets visant la très haute performance énergétique et environnementale ainsi que la réalisation de diagnostics de performance énergétiques ;
- . de continuer à **promouvoir les opérations de démonstration et les opérations exemplaires** d'améliorations thermique et énergétique des bâtiments (OPATB) ou de construction neuve respectueuse de l'environnement (HQE®) ;
- . de **contribuer à la mise en place de réglementations énergétiques** renforcées ;
- . de **poursuivre l'information des particuliers** à travers les Espaces INFO → ENERGIE et le renforcement du partenariat avec les associations de consommateurs ;
- . d'aider à la **prise en compte de la problématique de l'énergie dans les formations dispensées aux professionnels**, notamment dans le domaine du bâtiment ;
- . d'aider à **l'amélioration constante de la qualité des matériels et des services** en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et d'énergies renouvelables.

### > RETROUVEZ L'ADEME AU SALON TP-BAT SUD-OUEST 2008

Afin d'apporter des conseils adaptés au secteur du bâtiment et de vous aider à trouver des solutions à moindre impact pour notre planète, l'ADEME s'associe au salon TP-Bat :

- En répondant à vos questions sur **son stand** durant les 3 jours de la manifestation,
- En organisant des **conférences** sur plusieurs thèmes d'actualité (définis ultérieurement).

